

Maître SITRITA Estelle

Huissier de justice

83, Boulevard Wamytan

Immeuble Le Santal 3^{ème} étage - DUMBEA

BP 550 - 98830 DUMBEA

☎ : 43.33.39 📠 : 43.33.22

huissier@sitrita.nc

Procès-verbal de constat

En date du 24.09.2021

*Demandeur : CONSEIL NATIONAL DES DROITS DU PEUPLE
AUTOCHTONE DE KANAKY N-C*

Référence : Co17124

Second Original



L'AN DEUX MIL VINGT ET UN
ET LE VINGT QUATRE (24) SEPTEMBRE de QUATORZE (14) HEURES à
QUINZE (15) HEURES.

À la requête du **CONSEIL NATIONAL DES DROITS DU PEUPLE AUTOCHTONE DE KANAKY N-C**, association, inscrite au ridet de NOUMEA sous le numéro 449 181, dont le siège social est sis 68 rue James Cook, Ile Nou BP 1059 98845 NOUMEA CEDEX, représentée par Monsieur KAWA Cyprien.

Laquelle m'expose par l'intermédiaire d'un médecin souhaitant demeurer anonyme :

- Qu'il souhaite faire constater un effet secondaire du vaccin PFIZER-BioNTech utilisé pour la vaccination contre le virus SARS COVID 19;

- Qu'il me requiert, pour la sauvegarde des droits et la défense des intérêts de l'association requérante, de me transporter chez un particulier souhaitant rester anonyme afin d'assister à une démonstration et de procéder à toutes constatations utiles à ce sujet.

C'est pourquoi, déférant à cette réquisition,

Je, **Maître Estelle SITRITA**, Huissier de Justice près de la Cour d'Appel et les Tribunaux de NOUMEA ; demeurant 83 Boulevard Wamytan, Immeuble Le Santal, 3^{ème} étage à DUMBEA SUR MER, soussignée, procède aux constatations suivantes aux jour et heure indiqués ci-dessus, au 9 rue Paul Cané, Val Plaisance sur la commune de Nouméa, en présence de :

- Une personne m'indiquant être docteur, refusant que son nom soit cité,
- Une patiente du docteur accompagnée de son conjoint refusant tous deux de décliner leur identité,
- Monsieur KAWA Cyprien représentant de l'association requérante.

Préalablement aux constatations, le docteur présumé nettoie le bras gauche ainsi que tout le haut du corps de la patiente avec du savon.

Cette dernière me déclare avoir 52 ans, être née le 17.10.1969 à Evreux. Je constate que son carnet vaccinal indique qu'elle a reçu sa première dose de vaccin le 16 septembre 2021 à la clinique Kuindo-Magnin, sur la commune de Nouméa.

Selon ses dires, il y a une adhérence depuis la vaccination. Toujours selon ses dires cette adhérence diminue progressivement, et elle prend actuellement un traitement afin de diminuer les effets du vaccin.

Elle m'indique avoir constaté avec un autre médecin le docteur BARRE que l'adhérence ne s'opère que sur le point d'injection et au-dessus. Mais qu'il n'y a aucune adhérence en dessous du point d'injection selon ses dires.

Je constate qu'elle arrive à faire tenir sur son bras gauche, à l'endroit qu'elle me désigne être selon ses dire le point d'injection, un jeton de chariot.

Au même endroit elle y fait tenir une clé.



Je constate sur son torse qu'elle pose et fait tenir une clé, un téléphone portable et une paire de ciseau.



Je constate sur son dos qu'elle pose et fait tenir un téléphone.



Ensuite le docteur présumé me demande de constater que près de la patiente son téléphone capte un numéro de BLUETOOTH. Je lis sur son téléphone le numéro 59 :0F :8A :5B :14 :C0.

Monsieur KAWA me montre que sur son téléphone il capte le même numéro ce que je constate.

La patiente capte également le même numéro.



Ensuite Monsieur KAWA et le docteur présumé s'éloignent en sortant de l'habitation et se rendent sur la voie publique et me montrent qu'à cet endroit, leurs téléphones ne captent plus le numéro.



Ils reviennent dans l'habitation et à ce moment-là, les deux téléphones captent à nouveau le numéro précité.

Ma mission terminée, je me suis retirée et du tout il a été dressé le présent procès-verbal de constat, auquel sont insérées les photographies prises, dont le coût est de :

TRENTE SEPT MILLE SIX CENT TRENTE FRANCS PACIFIQUE.

Original	33 000
E. Forf	0
EF. Transport	2 500
TGC (6 %)	2 130

TOTAL	37 630

**L'Huissier de Justice
Maître Estelle SITRITA**